



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LES RÉFÉRENTIELS RELATIFS AUX TECHNICIENS DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

1. RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE
2. RÉFÉRENTIEL ACTIVITÉS
3. RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES
4. RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
5. RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Références réglementaires du diplôme :

Décret no 2006-250 du 1er mars 2006 relatif au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale.

Arrêté du 25 avril 2006 relatif au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale.

Circulaire DGAS/SD4A no 2006-374 du 28 août 2006 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale (DE TISF).

1. REFERENTIEL PROFESSIONNEL DE METIER

1.1 CONTEXTE DE L'INTERVENTION

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale effectuent une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

Ils accompagnent et soutiennent les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. Ces interventions s'effectuent au domicile, habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement.

Les établissements et services employeurs sont notamment ceux visés par l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Ils élaborent leur intervention avec la personne aidée en collaboration avec l'équipe de travail et leur encadrement en fonction des besoins de la personne ou d'un groupe de personnes ou conformément à un mandat et dans le cadre du projet de service. Le projet d'intervention ainsi élaboré définit et hiérarchise les objectifs de cette intervention, précise les moyens devant être utilisés pour les atteindre. Les techniciens de l'intervention sociale et familiale mettent en œuvre l'intervention et évaluent son déroulement avec la personne aidée, l'encadrement et, le cas échéant les partenaires extérieurs.

Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de l'intervention des techniciens de l'intervention sociale et familiale. En appui de ces actes, les techniciens de l'intervention sociale et familiale proposent et transmettent l'ensemble des savoirs nécessaires en vue de leur réalisation par les personnes elles-mêmes.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale ont un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion. Ils contribuent au développement de la dynamique familiale et soutiennent tout particulièrement la fonction parentale.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale conduisent des actions individuelles ou collectives dans un cadre pluriprofessionnel et de partenariat.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale sont à leur niveau garants du respect des droits fondamentaux des usagers et se doivent d'adopter une attitude cohérente avec l'éthique de l'intervention sociale et des missions confiées.

2. LE REFERENTIEL D'ACTIVITES

Les fonctions/activités du TISF s'exercent en référence à des repères et déontologiques garantissant la qualité de leurs intervention.

Elaboration, mise en œuvre et évaluation du projet individualisé	Accompagnement vers l'autonomie de la personne dans les actes de la vie quotidienne	Aide à l'insertion dans l'environnement et à l'exercice de la citoyenneté	Participation au développement de la dynamique familiale
<ul style="list-style-type: none"> - Contribue à l'élaboration du projet d'établissement ou de service. - Communique avec les responsables de l'établissement ou du service et les autres intervenants. - Contribue à l'évaluation de la situation et des besoins de la personne ou du groupe. - Elabore un projet individualisé. - Met en œuvre le projet Individualisé. - Evalue le projet individualisé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalise en suppléance ou aide à réaliser les activités de la vie quotidienne. - Transmet des savoir faire et favorise leur apprentissage. - Accompagne les personnes dans l'appropriation de leur cadre de vie. - Assure la sécurité des personnes. - Conseille en matière de gestion du budget quotidien. 	<ul style="list-style-type: none"> - Informe les personnes sur leurs droits et leurs devoirs. - Oriente vers les structures compétentes. - Assure la médiation entre personnes, groupe de personnes, familles et institutions. - Accompagne les personnes dans leurs projets personnels (projets de vie, loisirs, vacances) ou professionnels. - Contribue à la mise en œuvre du projet d'insertion ou d'intégration. - Contribue à la mise en œuvre et au développement d'actions collectives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagne et aide à l'exercice de la fonction parentale. - Aide les parents à accueillir et prendre soin du nourrisson. - Accompagne les personnes en fin de vie. - Accompagne la cellule familiale dans les situations de rupture, de modification importante de la vie ou de traumatisme familial et propose des actions adaptées. - Informe sur les mesures de protection juridique relatives aux personnes vulnérables.

3 REFERENTIEL DE COMPETENCES

Domaine de compétences 1

- Conduite du projet d'aide à la personne

- 1.1. Evaluer la situation et les besoins de la personne
- 1.2. Elaborer un projet individualisé dans le cadre des objectifs définis
- 1.3. Mettre en œuvre le projet individualisé
- 1.4. Evaluer le projet individualisé
- 1.5. Participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions collectives

Domaine de compétences 2

- Communication professionnelle et travail en réseau

- 2.1. Elaborer, gérer et transmettre de l'information.
- 2.2. S'inscrire dans un travail d'équipe.
- 2.3. Etablir une relation professionnelle.
- 2.4. Assurer une médiation.
- 2.5. Développer des actions en partenariat et en réseau.

Domaine de compétences 3

- Réalisation des actes de la vie quotidienne

- 3.1. Réaliser en suppléance les actes ordinaires de la vie quotidienne.
- 3.2. Contribuer au respect de l'hygiène.
- 3.3. Favoriser la sécurité des personnes aidées.

Domaine de compétences 4

- Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur la vie quotidienne.

- 4.1. Mettre en œuvre un programme progressif d'apprentissage.
- 4.2. Favoriser l'appropriation des actes du quotidien et du cadre de vie.
- 4.3. Conseiller sur la gestion du budget quotidien.

Domaine de compétences 5

- Contribution au développement de la dynamique familiale

- 5.1. Aider et soutenir la fonction parentale.
- 5.2. Accompagner la cellule familiale dans des situations de modification importante de la vie.
- 5.3. Favoriser les situations de bienveillance et agir dans les situations de maltraitance.

Domaine de compétences 6

- Accompagnement social vers l'insertion

- 6.1. Informer et orienter vers des services adaptés.
- 6.2. Accompagner les personnes dans leurs démarches.

DOMAINES DE COMPETENCES	COMPETENCES	INDICATEURS DE COMPETENCES
<p>DC1 - Conduite du projet d'aide à la personne</p>	<p>1.1. Evaluer la situation et les besoins de la personne</p> <p>1.2. Elaborer un projet individualisé dans le cadre d'objectifs définis</p> <p>1.3. Mettre en œuvre le projet individualisé</p>	<p>1.1.1 Connaître les publics aidés : familles vulnérables, personnes handicapées, âgées ou en risque d'exclusion.</p> <p>1.1.2 Connaître les dispositifs de prise en charge dont relève la personne.</p> <p>1.1.3 Poser un diagnostic de situation, évaluer les potentialités de la personne autant que ses désavantages, déficiences et incapacités.</p> <p>1.1.4 Savoir recueillir l'expression des attentes des personnes et la prendre en compte.</p> <p>1.2.1 Connaître la méthodologie d'élaboration du projet individualisé.</p> <p>1.2.2 S'assurer de l'articulation du projet individualisé avec le projet d'établissement ou de service.</p> <p>1.2.3 Savoir proposer et formuler un projet individualisé sur la base d'objectifs contractualisés.</p> <p>1.2.4 Elaborer le projet individualisé en fonction des besoins de la personne et/ou d'une mission relevant d'un mandat.</p> <p>1.2.5 Rechercher le consentement de la personne.</p> <p>1.3.1 Connaître les droits et obligations des personnes aidées et les respecter.</p> <p>1.3.2 Connaître et respecter les règles liées à l'éthique, au secret et à la discrétion professionnelle dans le cadre des missions confiées.</p> <p>1.3.3 Organiser son intervention et pouvoir hiérarchiser ses priorités d'action.</p> <p>1.3.4 Mobiliser les compétences</p>

	<p>1.4. Evaluer le projet Individualisé</p> <p>1.5. Participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions collectives</p>	<p>des personnes aidées et susciter leur participation.</p> <p>1.3.5 Savoir mettre en œuvre des stratégies (environnement, ressources, contraintes, etc...)</p> <p>1.3.6 Savoir agir dans le cadre d'une mission relevant d'un mandat.</p> <p>1.4.1 Savoir évaluer ses méthodes pratiques et outils.</p> <p>1.4.2 Savoir partager les analyses avec la personne et les partenaires.</p> <p>1.4.3 Savoir impliquer les personnes dans l'évaluation de leur situation.</p> <p>1.4.4 Pouvoir mesurer les attentes et la satisfaction des personnes à travers des indicateurs pertinents.</p> <p>1.4.5 Evaluer les réponses apportées aux personnes en utilisant des outils et des procédures adaptées.</p> <p>1.4.6 Savoir mesurer les écarts entre les attentes de la personne et les réponses apportées et en déterminer les causes.</p> <p>1.4.7 Réactualiser le projet individualisé en conséquence.</p> <p>1.4.8 Savoir préparer une fin d'intervention.</p> <p>1.4.9 Savoir prendre du recul sur les pratiques professionnelles et les conceptualiser.</p> <p>1.5.1 Savoir repérer une problématique commune à un groupe et la traduire en projet d'action.</p> <p>1.5.2 Savoir participer à l'élaboration ou initier des actions collectives.</p> <p>1.5.3 Connaître les techniques d'organisation et d'animation de groupe.</p> <p>1.5.4 Savoir mobiliser les personnes.</p>
--	--	---

		1.5.5 Savoir évaluer une action collective.
DC2 - Communication professionnelle et travail en réseau	2.1. Elaborer, gérer et transmettre de l'information	2.1.1. Savoir sélectionner des informations. 2.1.2. Savoir traiter et conserver des informations. 2.1.3. Savoir actualiser ses connaissances. 2.1.4. Savoir utiliser les technologies de l'information et de la communication. 2.1.5. Savoir formaliser et restituer les éléments recueillis 2.1.6. Savoir rendre compte de l'action au moyen de comptes-rendus oraux et écrits en les adaptant aux besoins des interlocuteurs. 2.1.7. Savoir formuler et argumenter des propositions.
	2.2. S'inscrire dans un travail d'équipe	2.2.1. Pouvoir participer à l'élaboration du projet d'établissement ou de service. 2.2.2. Connaître les grandes orientations de l'action sociale et médico-sociale. 2.2.3. Savoir prendre en compte les évolutions des problèmes sociaux. 2.2.4. Pouvoir participer à la politique d'amélioration de la qualité engagée par l'établissement ou le service. 2.2.5. Savoir prendre et passer le relais à d'autres partenaires, même en urgence.
	2.3. Etablir une relation professionnelle	2.3.1 Savoir se présenter et présenter son service. 2.3.2 Savoir (accueillir et) se faire accueillir au domicile des personnes. 2.3.3 Savoir favoriser l'expression. 2.3.4 Savoir adapter son mode de communication aux personnes aidées, (notamment aux celles ne

	<p>2.4. Assurer une médiation</p> <p>2.5. Développer des actions en partenariat et en réseau</p>	<p>maîtrisant pas la langue française) et aux partenaires.</p> <p>2.3.5 Savoir utiliser les techniques de communication.</p> <p>2.3.6 Savoir gérer son implication personnelle.</p> <p>2.4.1 Connaître les principes généraux de la communication interpersonnelle.</p> <p>2.4.2 Identifier les modes de communication des relations familiales, intergénérationnelles et des relations interculturelles.</p> <p>2.4.3 Faciliter l'expression et les échanges entre personnes et entre personnes et institutions.</p> <p>2.4.4 Savoir utiliser les techniques de gestion des conflits.</p> <p>2.5.1. Connaître les dynamiques institutionnelles.</p> <p>2.5.2. Identifier les partenaires à solliciter et faire le lien avec son établissement ou service.</p> <p>2.5.3. Pouvoir travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire.</p>
<p>DC3 – Réalisation des actes de la vie quotidienne</p>	<p>3.1. Réaliser en suppléance les actes ordinaires de la vie quotidienne</p> <p>3.2. Contribuer au respect de l'hygiène</p> <p>3.3. Favoriser la sécurité des personnes aidées</p>	<p>3.1.1. Savoir réaliser les achats alimentaires.</p> <p>3.1.2. Savoir élaborer des menus dans le respect des équilibres nutritionnels, des cultures et habitudes de vie, de l'âge ou de l'état de santé.</p> <p>3.1.3. Savoir entretenir le cadre de vie.</p> <p>3.1.4. Savoir entretenir le linge et les vêtements.</p> <p>3.2.1. Savoir prévenir et corriger les effets liés au manque d'hygiène</p> <p>3.2.2. Savoir agir pour la préservation de la santé.</p> <p>3.3.1. Prévenir les accidents domestiques.</p>

		<p>3.3.2. Repérer les sources d'insalubrité et proposer des solutions préventives et les mettre en œuvre.</p> <p>3.3.3. Contribuer à l'aménagement de l'espace dans un but de confort et de sécurité.</p> <p>3.3.4. Maîtriser les pratiques d'aide à la mobilité des personnes et leur approche ergonomique.</p>
<p>DC4 – Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne</p>	<p>4.1. Mettre en œuvre un programme progressif d'apprentissage</p> <p>4.2. Favoriser l'appropriation des actes du quotidien et du cadre de vie</p> <p>4.3. Conseiller sur la gestion du budget quotidien</p>	<p>4.1.1. Savoir mobiliser les potentialités de la personne et valoriser ses acquis.</p> <p>4.1.2. Savoir mettre en œuvre une intervention éducative en utilisant des méthodes et des techniques pédagogiques adaptées.</p> <p>4.1.3. Savoir transmettre à la personne la capacité d'évaluer elle-même ses réussites et ses besoins.</p> <p>4.2.1. Permettre aux personnes d'intégrer la dimension sociale de l'habitat et du cadre de vie.</p> <p>4.2.2. Faire des propositions de personnalisation de l'habitat.</p> <p>4.2.3. Proposer des solutions pour l'aménagement et l'équipement du logement ou sa réorganisation.</p> <p>4.3.1. Connaître les principes de base de la gestion d'un budget quotidien.</p> <p>4.3.2. Conseiller sur les achats courants.</p> <p>4.3.3. Identifier les situations à risque de surendettement.</p>
<p>DC5 – Contribution au développement de la dynamique familiale</p>	<p>5.1. Aider et soutenir la fonction parentale</p>	<p>5.1.1. Connaître les grandes orientations des politiques familiales et de la politique de l'enfance.</p> <p>5.1.2. Etre en capacité d'informer les membres du groupe familial sur leurs droits et devoirs vis à vis des enfants et de la société.</p>

	<p>5.2. Accompagner la cellule familiale dans des situations de modification importante de la vie</p>	<p>5.1.3. Informer les enfants sur leurs droits et leurs devoirs. 5.1.4. Repérer les potentialités et les capacités du groupe familial et savoir s'appuyer sur les personnes ressources au sein de la famille. 5.1.5. Permettre aux parents de favoriser le développement global de l'enfant et de l'adolescent. 5.1.6. Connaître les besoins du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent. 5.1.7. Apprendre aux parents à prendre soin du nourrisson. 5.1.8. Repérer les signes de carence ou de retard dans le développement des enfants et des adolescents. 5.1.9. Participer à l'éducation et à la socialisation de l'enfant ou de l'adolescent. 5.1.10. Proposer des activités propres au développement de l'enfant. 5.1.11. Repérer les difficultés scolaires des enfants et participer au soutien scolaire.</p> <p>5.2.1. Repérer les conséquences d'une nouvelle situation familiale pour chacun des membres de la famille. 5.2.2. Proposer à la famille des modalités d'action adaptées à la nouvelle situation. 5.2.3. Accompagner les différents membres de la famille dans leur recherche d'un nouvel équilibre de vie. 5.2.4. Repérer les difficultés que peut rencontrer la cellule familiale lors de l'arrivée d'un enfant au foyer. 5.2.5. Participer à l'accompagnement des personnes en fin de vie et soutenir les autres membres du foyer dans la période qui suit le décès.</p>
--	---	--

		<p>5.2.6. Aider la cellule familiale à envisager et préparer la période qui suit le décès.</p> <p>5.3. Favoriser les situations de bienveillance et agir dans les situations de maltraitance</p> <p>5.3.1. Connaître les grandes orientations des politiques en matière de majeurs protégés et de protection de l'enfance.</p> <p>5.3.2. Informer sur les mesures de protection juridique des personnes vulnérables.</p> <p>5.3.3. Connaître les dispositifs de lutte contre la maltraitance</p> <p>5.3.4. Repérer les dynamiques intrafamiliales, alerter sur les situations de violence familiale ou de maltraitance et mettre en lien avec les institutions concourant à la protection de l'enfance ou des adultes.</p>
DC6- Accompagnement vers l'insertion	social	<p>6.1. Informer et orienter vers des services adaptés</p> <p>6.1.1 Connaître les droits et les libertés fondamentales des personnes.</p> <p>6.1.2 Rappeler (et donner des repères) sur les lois et les règles sociales permettant à la personne ou au groupe de s'y inscrire en tant que citoyen.</p> <p>6.1.3 Connaître les équipements et les services de proximité auxquels les personnes peuvent faire appel.</p> <p>6.1.4 Connaître les prestations et aides financières éventuelles et les conditions générales de leur utilisation.</p> <p>6.2. Accompagner les personnes dans leurs démarches</p> <p>6.2.1. Contribuer à l'émergence, à l'élaboration et au suivi de projets personnels ou professionnels.</p> <p>6.2.2. Identifier les critères inhérents à la faisabilité du projet des personnes.</p>

4. REFERENTIEL DE CERTIFICATION

DOMAINES DE COMPETENCES	MODES DE VALIDATION
Domaine de compétences 1 : « conduite du projet d'aide à la personne »	<p>- Pratique professionnelle évaluée et notée conjointement par l'établissement de formation et le site qualifiant. Note sur 20 (coefficient 1) Epreuve organisée par l'établissement de formation (conformément à la procédure établie dans la convention de site qualifiant)</p> <p>- Dossier de pratiques professionnelles noté par le jury du diplôme Note sur 20 (coefficient 1)</p> <p>- Soutenance orale du dossier devant le jury du diplôme (30 minutes) Note sur 20 (coefficient 1) Epreuve organisée par la DRASS</p>
Domaine de compétences 2 : « Communication professionnelle et travail en réseau »	<p>Epreuve orale permettant au candidat de positionner, pour une situation donnée, le rôle du TISF par rapport à l'équipe et aux partenaires (2 sujets au choix, préparation 30 minutes, entretien 20 minutes) Note sur 20. Epreuve organisée par l'établissement de formation</p>
Domaine de compétences 3 : « Réalisation des actes de la vie quotidienne »	<p>Contrôle continu en cours de formation comprenant des épreuves de mises en situation pratique et au moins une épreuve de contrôle de connaissances. Note sur 20 Epreuve organisée par l'établissement de formation</p>
Domaine de compétences 4 : « Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne »	<p>Epreuve orale de 20 minutes permettant, à partir d'une situation de la vie quotidienne, au candidat d'analyser les enjeux et les moyens de l'action éducative. Note sur 20 Epreuve organisée par l'établissement de formation</p>
Domaine de compétences 5 : « Contribution au développement de la dynamique familiale »	<p>Epreuve écrite de 3 heures permettant au candidat d'analyser une situation en rapport avec l'enfance ou la famille Note sur 20 Epreuve organisée par la DRASS</p>
Domaine de compétences 6 : « Accompagnement social vers l'insertion »	<p>Epreuve écrite de 2 heures permettant, pour une situation d'exclusion donnée, au candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de présenter les dispositifs et les services pouvant être sollicités - de proposer un accompagnement social adapté <p>Note sur 20 Epreuve organisée par l'établissement de formation</p>

5. REFERENTIEL DE FORMATION

DOMAINES DE FORMATION	CONTENU INDICATIF	VOLUME HORAIRE	DOMAINES DE COMPETENCES VISES
DF1 Conduite du projet d'aide à la personne	<p>Cadre institutionnel et juridique des politiques et dispositifs d'aide et d'action sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approche des institutions - Partage des compétences et décentralisation. <p>Droits et devoirs des usagers et des professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ethique, secret professionnel et déontologie - Notions de contrat, de mandat <p>Méthodologie de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de situations - Elaboration de projets et de plan d'actions - Evaluation de l'intervention. <p>Méthodologie de l'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approche comparée de l'intervention au domicile et en établissement - Développement social local - Travail avec les groupes. <p>Développement de la personne à travers ses différentes dimensions : physiologiques, psychologiques, économiques et culturelles (conception, naissance, enfance, adolescence, vie adulte, 3^e âge et 4^e âge)</p> <p>Préparation du dossier de stage.</p>	270 heures	<p>Domaine de compétences 1 – Conduite du projet d'aide à la personne</p> <p>1-1 Evaluer la situation et les besoins de la personne. 1-2 Elaborer un projet individualisé dans le cadre des objectifs définis. 1-3 Mettre en œuvre le projet individualisé. 1-4 Evaluer le projet individualisé. 1-5 Participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions collectives.</p>
DF2 Communication professionnelle et travail en réseau	<p>Travail en partenariat, réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Historique des professions sociales - Rôle et fonctions des professions sociales et médicosociales. 	100 heures	<p>Domaine de compétences 2 – Communication professionnelle et travail en réseau</p>

	<p>Transmission de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélection, traitement et conservation de l'information - Coordination et travail en équipe pluri-professionnelle - Animation de réunions - Expression écrite et écrits professionnels - Communication professionnelle, outils et méthodes - Utilisation des technologies de l'information et de la communication, notions d'informatique - Techniques de gestion des Conflits. 		<ul style="list-style-type: none"> 2-1 Elaborer, gérer et transmettre de l'information 2-2 S'inscrire dans un travail d'équipe 2-3 Etablir une relation professionnelle 2-4 Assurer une médiation 2-5 Développer des actions en partenariat et en réseau
<p>DF3 Réalisation des actes de la vie quotidienne</p>	<p>Aspects techniques de la vie quotidienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Techniques culinaires simples, hygiène et équilibre alimentaire. <p>Alimentation (nourrisson, personne âgée,...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien du linge et du cadre de vie - Règles d'hygiène en matière de santé : gestes des premiers secours (AFPS), prévention des accidents domestiques, puériculture (soins aux jeunes enfants) et femmes enceintes (grossesse à risque) - Ergonomie – gestes et postures. 	150 heures	<p>Domaine de compétences 3 – Réalisation des actes de la vie quotidienne</p> <ul style="list-style-type: none"> 3-1 Réaliser en suppléance les actes ordinaires de la vie quotidienne. 3-2 Contribuer au respect de l'hygiène. 3-3 Favoriser la sécurité des personnes aidées.
<p>DF 4 Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne</p>	<p>Accompagnement à la vie quotidienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmission et échange - Valorisation de la personne et image de soi - Approche ludique et socialisation - Approche individuelle ou collective. 	150 heures	<p>Domaine de compétences 4 – Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne.</p>

	<p>Aspects psychologiques sociaux et culturels de la vie quotidienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitudes alimentaires - Conditions de vie - Fonction sociale du vêtement - Fonction du logement comme lieu de vie et espace social et identitaire - Modes de consommation <p>Gestion du budget</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règles de gestion du budget familial au quotidien - Protection des consommateurs. <p>Psycho-pédagogie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le processus d'apprentissage, l'acte d'apprendre. 		<p>4-1 Mettre en œuvre un programme progressif d'apprentissage</p> <p>4-2 Favoriser l'appropriation des actes du quotidien et du cadre de vie</p> <p>4-3 Conseiller sur la gestion du budget</p>
<p>DF 5 Contribution au développement de la dynamique familiale</p>	<p>La famille :</p> <p>Famille et son environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution sociologique et identité socioculturelle de la famille - Fonctions parentales - Relations entre les membres de la famille, (intergénérationnelles, fratries,...) - Les situations de crise, les personnes en fin de vie <p>L'enfant et l'adolescent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil de l'enfant ou de l'adolescent - Socialisation et éducation de l'enfant et de l'adolescent - Prévention et protection de l'enfance. 	150 heures	<p>Domaine de compétences 5 – Contribution au développement de la dynamique familiale.</p> <p>5-1 Aider et soutenir la fonction parentale</p> <p>5-2 Accompagner la cellule familiale dans des situations de modification importante de la vie.</p> <p>5-3 Favoriser les situations de bienveillance et agir dans les situations de maltraitance. Les formes de maltraitance. Les dispositifs et démarches de lutte contre la maltraitance.</p>
<p>DF 6 Accompagnement social vers l'insertion.</p>	<p>Facteurs socio-économiques, psychologiques et culturels de l'exclusion. Connaissance des principaux dispositifs, prestations ou</p>	130 heures	<p>Domaine de compétences 6 – Accompagnement social vers l'insertion.</p> <p>6-1 Informer et orienter vers des services adaptés</p>

	<p>aides financières et des services concourant à l'insertion et à la lutte contre les exclusions (RMI, accès au logement, prestations relevant des organismes de sécurité sociale,...).</p> <p>Connaissance des publics en difficulté ou en risque d'exclusion, en situation de dépendance, personnes atteintes de pathologies, personnes issues de l'immigration en difficulté d'insertion.</p>		<p>6-2 Accompagner les personnes dans leurs démarches.</p>
--	---	--	--